

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 août 2019

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 8  
Procurations : 1  
Absents : 7  
Votants : 9  
Convoqués le 20/08/2019

Présents : Guy JOUCLAS, Christian FOURNIER, Evelyne DUFOUR, Josette DEVAL, Corinne KNODERER Vincent MALIQUE, Pascal GOERTZ, Roger VIALLE,

Absents excusés : Caroline LENGAGNE pouvoir à Evelyne DUFOUR, Christelle VIBOUD,  
Absents : Sophie ROUQUIE, Osvaldo MARIA, Ludovic LELEU  
Dave FERREIRA CAMPOS, Damien GELIS,

## Début du Conseil Municipal à 20h.

Mme Josette DEVAL se propose comme secrétaire de séance.

Extraits des délibérations :

### 1 – Composition du conseil communautaire pour la période de 2020-2026

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un accord local de recomposition du conseil communautaire pour le mandat 2020-2026.

Suite à un assouplissement des conditions de validité d'un accord local, une simulation a été réalisée, onze accords sont possibles et l'accord n°11 a été retenu de façon à mieux représenter les communes moyennement peuplées : Catus, St Géry, Douelle, Trespoux, la limite de population se situe à 800 habitants au lieu de 750 précédemment . Le nombre total de représentants passera de 68 à 72.

En conséquence, juste en dessous du seuil des 800 habitants, Crayssac compte 769 habitants (pris en compte la population municipale qui représente uniquement les personnes recensées sur la commune) n'aura qu'un seul représentant titulaire pour 2020-2026.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité le projet présenté

Votants : 9 - Pour : 0 Contre : 9- Abstention : 0

### 2- Subvention aux associations

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer aux associations la subvention 2019, celles-ci n'ayant pas produit au moment du vote du budget les documents demandés :

- ADMR : 500 €
- Comité des fêtes : 500 €
- La Marelle 250 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions allouées à chaque association

Pour la subvention suivante monsieur le maire se retire étant le président de l'association et M. Fournier 1<sup>er</sup> adjoint préside la séance ; Monsieur Fournier, propose pour :

- Diane Crayssacoise : 500 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette subvention.

Votants : 9 Pour :9 Contre : 00- Abstention : 0

### **Questions diverses :**

- Electrification : la FDEL nous informe de la création de 3 transformateurs HT-BT pour l'amélioration de la déserte en électricité : Croix de Plasié, Les Jumelles, Champ du Lac
  
- Voirie : Une étude est en cours par les services du département pour l'aménagement du Bourg.
  
- Environnement : une quantité importante de pots de fleurs vides on été retrouvés dans les conteneurs
  
- Les travaux du portail et des portillons de la salle des fêtes seront effectués prochainement.
  
- Il a été acheté 3 fauteuils bureau à l'école pour les enseignantes.